

# LABELLISATION DES ECOLES DE TRIATHLON

## Critères 2023

### ❖ PREAMBULE

La labellisation est une démarche volontariste du club, premier témoin de son engagement envers la formation des jeunes.

Le dispositif s'appuie sur un principe d'attribution de points au regard de critères (items) offrant une lecture de la situation du club. Ce système a pour vocation de valoriser les points forts et ainsi de prendre en considération la particularité d'organisation et de fonctionnement de chaque structure.

La labellisation s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des clubs dans leur structuration et leur développement. Les éléments recueillis et traités dans l'Espace Tri 2.0 permettent d'établir une fiche de synthèse regroupant les points forts et les faiblesses et ainsi d'envisager des pistes d'amélioration pour la structure, dans un contexte qui lui appartient.

Le système peut être considéré comme un outil d'auto-évaluation permettant aux clubs de se situer au niveau national. Pendant votre phase de déclaration vous pourrez consulter l'évolution de votre total de points sur l'espace tri.

### ❖ VALORISATION

Suite à la validation de leur label, les clubs bénéficient d'un soutien lié à leur implication dans le domaine de la formation. Cela se caractérise par l'attribution d'un crédit formation consommable dans le catalogue des formations fédérales (BF, accompagnateur, formation santé...) en fonction du niveau de label comme défini ci-dessous :

- Clubs labellisés 1 étoile : crédit formation d'une valeur de 200€
- Clubs labellisés 2 étoiles : crédit formation d'une valeur de 400€
- Clubs labellisés 3 étoiles : crédit formation d'une valeur de 700€

Le crédit formation 2023 est mobilisable en fonction du niveau de label 2022 sur les formations de l'année en cours avec obtention du diplôme en 2023.

## ❖ **NOUVEAUTÉ 2023**

### **1. Temps de sensibilisation sur la prévention des violences dans le sport**

Un temps de sensibilisation sur la thématique des violences sexuelles dans le champ du sport à destination, à minima, des entraîneur.e.s du club devait être réalisé l'année dernière pour pouvoir prétendre à une labellisation. Pour vous accompagner dans cette démarche, nous vous avons proposé un support de présentation dédié que vous aviez reçu par mail.

Cette sensibilisation reste obligatoire en 2023, à ce titre, des documents vous seront transmis pour être distribués à l'ensemble de l'équipe encadrante. Le support powerpoint reste également à votre disposition si vous souhaitez organiser une réunion en présentiel en complément.

### **2. Equipe pédagogique**

La fonction d'éducateur sportif est incompatible avec certaines condamnations et interdictions administratives d'exercer. Pour répondre à cette "obligation d'honorabilité", toutes personnes ayant une fonction d'encadrement, bénévole ou rémunérée, diplômée ou non, doit se déclarer via son compte Espace tri 2.0, à la prise de licence ou à tout moment. Cette démarche réglementaire concourt à la protection de nos licenciés et représente un gage de confiance. Ainsi, seuls les éducateurs ayant effectué cette déclaration pourront être pris en compte dans la labellisation.

Pour les clubs composés de 16 jeunes ou moins, 2 éducateurs pourront être pris en compte. A partir de 16, le ratio de 1 éducateur pour 8 jeunes s'applique avec arrondi à l'entier le plus proche.

Par ailleurs, pour les clubs professionnalisés, un document attestant l'embauche et le nombre d'heures du/des salarié(s) devra être téléversé (ex : fiche de paie avec l'accord du salarié, attestation d'embauche).

Le nombre de points attribués pour un intervenant diplômé BEESAN ou BPJEPS AAN passe à 10.

### **3. Jeunes**

Les licenciés "éveil" (4-6 ans) sont pris en compte dans le calcul. Ils comptent également pour le bonus de 10 points si plus de 40% de l'effectif jeune se situe dans les catégories pupille et moins.

### **4. Vie sportive**

Les caractéristiques d'une épreuve jeune ont été précisés :

- une épreuve exclusivement réservée aux jeunes et détachée de toute course adulte (pas de départ différé). Exemple : un XS ou S open ouvert aux adultes ne pourra pas être pris en compte, même si une vague spécifique a été créée pour le public jeune.
- 1 départ (même si plusieurs vagues) = 1 épreuve (une course Poussin compte soit pour 1 épreuve 6-9 ans soit pour 1 épreuve 8-11 ans)

### **5. Démarche d'enseignement**

Les données relatives à ce critère seront désormais extraites de l'Espace tri 2.0.

## **❖ CRITÈRES DE LABELLISATION**

La labellisation s'organise autour de 7 critères :

1. Structuration de l'école de triathlon ;
2. Equipe pédagogique ;
3. Jeunes (*correspondant aux effectifs*);
4. Vie sportive ;
5. Démarche d'enseignement.
6. Jeunes et arbitrage
7. Ecole de RAID

Ces critères font l'objet d'une validation par le Conseiller Technique de Ligue (CTL) ainsi que le Conseiller Technique National en charge du dossier. Le critère école de RAID sera validé par la conseillère spécialisée dans la discipline.


### **1. Structuration de l'école de triathlon**

Les informations demandées via le questionnaire donnent un premier aperçu de l'organisation de l'école de triathlon.

Basé sur du déclaratif, cet item n'attribue pas de points. Néanmoins il doit obligatoirement être renseigné par le club.

### **2. Equipe pédagogique**

Les informations demandées via le questionnaire visent à identifier l'ensemble des éducateurs et des éducatrices licencié.e.s dans le club intervenant au sein de l'école de triathlon. En fonction du niveau de qualification, l'éducateur ou l'éducatrice apportera un certain nombre de points. Les interventions professionnelles (**club employeur = contrat de travail du club, les prestataires extérieurs ne sont pas retenus**) feront l'objet d'une bonification (1 ETP=40pts, Temps partiel=20pts). **Le nombre de cadres valorisés pour les clubs de 16 jeunes ou moins est de 2, ensuite il sera limité par le ratio : 1 cadre/8 licenciés catégories jeune supplémentaire arrondi à l'entier le plus proche.**

 Les bénévoles en formation ne pourront pas être comptabilisés.

Il faut être licencié.e dans le club d'intervention (une seule éducatrice ou un seul éducateur extérieur.e sera autorisé.e par club).

**La fonction d'éducateur sportif est incompatible avec certaines condamnations et interdictions administratives d'exercer. Pour répondre à cette "obligation d'honorabilité", toutes personnes ayant une fonction d'encadrement, bénévole ou rémunérée, diplômée ou non, doit se déclarer via son compte Espace tri 2.0, à la prise de licence ou à tout moment\*. Cette démarche réglementaire concourt à la protection de nos licenciés et représente un gage de confiance. Ainsi, seuls les éducateurs ayant effectué cette déclaration pourront être pris en compte dans la labellisation.**

**Pour les clubs professionnalisés, un document attestant l'embauche et le nombre d'heures du/des salarié(s) devra être téléversé (ex : fiche de paie avec l'accord du salarié, attestation d'embauche).**

GRILLE DE POINTS	
DIPLÔMES	POINTS
Assistant fédéral, BF1	5 pts
BEESAN, BPJEPS AAN	10 pts
BF 5 / BF 2	15 pts
BF 4 avant 2023 / BF3 à partir de 2023	20 pts
BF 3 avant 2023 / BPJEPS + UCC Triathlon / BF4 à partir de 2023	25 pts
DEJEPS « Mention Triathlon » et stagiaire DEJEPS	30 pts
Autre diplôme	Pour information
CRITÈRES DE BONIFICATION	BONUS
Ratio Éducatrices/Éducateurs > ou = 30%	10 pts
Club professionnalisé (équivalent mi temps/équivalent temps plein)	20 pts / 40 pts

### 3. Jeunes

Les données relatives à ce critère sont directement issues de l'Espace tri 2.0. Les points attribués viennent valoriser un public cible et la dynamique de groupe au sein du club.

Le public jeune s'étend de la catégorie "éveil" (4-6 ans) à la catégorie junior.

GRILLE DE POINTS	
10 jeunes minimum	10 pts
1 licencié.e jeune au delà des 10 premiers	1 pt
CRITÈRES DE BONIFICATION	BONUS
Nombre de éveil (4-6 ans) à pupilles > ou = 40%	10 pts
% de féminines > ou = 40%	10 pts

### 4. Vie sportive

Les données relatives à ce critère sont partiellement extraites de l'Espace tri 2.0. Les points attribués témoignent du dynamisme associatif, de l'accompagnement du jeune triathlète dans sa pratique (découverte, loisir, compétitive) et de l'implication du club vis-à-vis des dispositifs fédéraux dédiés aux jeunes.

Pour la partie « organisation », le club renseigne les informations concernant les épreuves organisées durant la saison sportive. La période retenue court du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août. Il est à noter qu'une limite de 8 épreuves jeunes est fixée dans la prise en compte des points.

**Cas Particulier :** Les organisateurs des demi-finales des championnats de France de triathlon et des championnats de France d'Aquathlon, Duathlon et Triathlon bénéficieront de 40 pts de bonification.

GRILLE DE POINTS	
ORGANISATION	POINTS
Epreuve jeune (voir définition ci dessous) / Animathlon	5 pts / 3 pts (maxi 40pts)
<b>CLASS TRIATHLON</b>	
1 résultat complet validé	1 pt
<b>ÉPREUVES NATIONALES JEUNES</b>	
1 participation à la ½ finale du CF Triathlon	2 pts
1 participation au CF d'Aquathlon ou de Duathlon	3 pts
1 participation au CF de Triathlon	4 pts
<b>CRITÈRES DE BONIFICATION</b>	
Taux de tests au Class Triathlon > ou = 60%	10 pts
Taux de participation à la ½ finale du CF Triathlon > ou = 60%	10 pts

Une épreuve jeune est :

- Une épreuve exclusivement réservée aux jeunes et détachée de toute course adulte (pas de départ différé). Exemple : un XS ou S open ouvert aux adultes ne pourra pas être pris en compte, même si une vague spécifique a été créée pour le public jeune.
- 1 départ (même si plusieurs vagues) = 1 épreuve (une course Poussin compte soit pour 1 épreuve 6-9 ans soit pour 1 épreuve 8-11 ans)

## 5. Démarche d'enseignement

Ce critère se compose d'une partie à compléter sous la forme d'un questionnaire qui permet d'en savoir plus sur les modalités d'organisation pédagogique de l'école de triathlon et d'une partie relative à la certification EFT (école Française de triathlon) des jeunes composant l'école de triathlon, donnant lieu à l'attribution de points. **Nouveauté 2023, ces données seront directement extraites de l'Espace tri 2.0.**

GRILLE DE POINTS	
QUESTIONNAIRE	Pour information
CERTIFICATION EFT	POINTS
1 jeune certifié	1 pt
<b>CRITÈRES DE BONIFICATION</b>	
Taux de jeunes certifiés EFT > ou = 60%	10 pts

## 6. Les jeunes et l'arbitrage

Ce critère valorise l'implication des plus jeunes dans la connaissance des règles, la diffusion de nos valeurs fédérales d'éthique et de déontologie indispensables au bon déroulement de nos manifestations et au fonctionnement quotidien de nos structures.

GRILLE DE POINTS	
	POINTS
1 jeune arbitre (Dans la limite de 3 arbitres/clubs maximum)	5 pts

## 7. Ecole de raids

Les clubs labellisés école de raid bénéficient d'une bonification.

GRILLE DE POINTS	
	POINTS
Pratique du RAID - École de Raid labellisée	30 pts

### ❖ NIVEAU DE LABELLISATION

Le dispositif s'organise autour de 3 niveaux de labellisation

En fonction du total de nombre de points récoltés à l'issue de la demande de labellisation le club se verra attribuer un nombre d'étoiles selon la répartition suivante :

1ère étoile	2ème étoile	3ème étoile
100 points	200 points	450 points

### ❖ CALENDRIER DE LABELLISATION

	Ouverture <small>(système)</small>	Fermeture
Saison sportive	1 <sup>er</sup> janvier	31 décembre
Période de prise en compte des épreuves	1 <sup>er</sup> septembre n-1	31 août
Période de saisie et d'enregistrement des données	1 <sup>er</sup> avril	31 août (fermeture accès clubs)
Période de régulation pour les CTL	1 <sup>er</sup> septembre	15 septembre (fermeture accès CTL)
Période de labellisation (DTN et mission jeunes)	<b>15 septembre</b>	<b>30 septembre</b>

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter **votre conseiller technique de ligue** ; la référente nationale étant Julie SERRA (CTN) : [jserra@fftri.com](mailto:jserra@fftri.com)